MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL ET DE BATIMENTS DE SELF-STOCKAGE SUR LA COMMUNE DU SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES (53)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: RESOTAINER

Raison sociale: RESOTAINER

N° SIRET: 89227739300013

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: Alias

Prénom(s): Vincent

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction de 3 batiments de self-stockage en R0 ainsi qu'une centrale de panneaux photovoltaiques (PV) au sol sur la commune de SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES (53). Les batiments seront constitues d'un assemblage de containers maritimes et auront une surface de plancher et une emprise au sol inferieures a 1 ha (non concerne par la rubrique 39 de la nomenclature) le detail de ces surfaces et disponible en annexe 11. 23 places de stationnements sont prevues, identifiees par un marquage au sol autour des zones de stockage. Les places de stationnement ne seront pas ouvertes au public.

La centrale PV aura une emprise au sol de 8 827 m² et une puissance de 999 kWc. Le porteur de projet s'engage a ne pas depasser le seuil d'1MWc (Annexe 11). Les panneaux s'etendront en peigne. Le point bas des tables PV se trouvera a 0,8 m du sol. Le sol y sera conserve en pleine terre. Les caracterisitiques detaillees des tables photovoltaiques, leurs supports et moyens d'ancrage au sol figurent en annexe 11.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en l'amenagement d'une centrale photovoltaique au sol avec autoconsommation et vente du surplus, ainsi que la construction de batiments de stockage a destination des entreprises et des particuliers, sous forme de garde-meubles.

La production d'electricite estimee est la suivante :
- Photovoltaique en toiture
o Superficie: 3 721 m²
o Puissance produite : 819 kwc

- Photovoltaique au sol
o Superficie: 4 134 m²
o Puissance produite: 999 kwc

La repartition entre l'autoconsommation et la revente au reseau public sera respectivement de

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le terrain sera amenage sous la forme d'une plateforme realisee en enrobe bitumeux qui accueillera les trois batiments et les zones de circulation. Les stationnements seront realises en revetement semi-impermeables de type Evergreen. Les espaces libres (hors plateforme des batiments et des panneaux PV) seront traites en espaces verts en pleine terre. Ils representent 13 637 m² soit 67% de la surface de la parcelle. Le moyen d'ancrage des panneaux photovoltaique projete est presente en annexe 11.

Le projet comporte des espaces verts en bordure qui permettent des amenagements paysagers pour reduire l'impact visuel. De nombreuses plantations sont projetees tout autour du site. Le detail des haies et des arbres conserves a l'etat projet est present en annexe 11.

Les panneaux PV seront quant a eux poses au droit de zones en espaces verts. Le terrain sera prepare afin d'accueillir les structures, avec regalage de terre vegetale (reprise progressive de la vegetation naturelle ensuite), puis les fondations des panneaux seront realisees et les piliers de support poses et ancres, et enfin les structures et les panneaux seront montes.

La duree totale des travaux est evaluee a 6 mois, la construction des batiments et la pose des panneaux PV se faisant en parallele. Le calendrier previsionnel des travaux prends en compte les enjeux ecologiques du site (annexe 11).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, le site accueillera les batiments de stockage et les installations PV.
Le conteneur maritime, pilier du transport multimodal, est utilise comme module constructif car il est autoporteur, etanche et securise. Le projet ne produit pas de dechets specifiques, ni de residus d'exploitation ou d'emanations quelconques. Les biens stockes seront sans danger pour l'environnement (interdiction de stocker des produits inflammables, radioactifs, especes vivantes, armes, explosifs, produits chimiques, engrais,...). La circulation des vehicules sur le site est limitee a 10 km/h et 23 places de stationnement (dont 3 PMR) sont prevues. L'acces et la circulation sur le site ne sont autorises qu'aux seuls vehicules legers. Les poids lourds sont interdits. La circulation sera faible en phase exploitation, du fait de l'activite de stockage a moyen et long terme, tous les utilisateurs ne seront pas amenes a venir sur site quotidiennement. Le site, cloture, sera accessible aux utilisateurs des cellules de stockage par digicode. Les batiments seront equipes d'une surveillance video 24/7. Les largeurs de voies reglementaires assureront l'acces aux pompiers en cas d'incendie. Chaque batiment comporte des extincteurs, un eclairage et une alarme incendie de type 4.

Dans sa phase exploitation, le site sera raccorde au reseau d'alimentation en eau potable et reseaux d'eaux usees domestiques. Le detail des raccordements et leurs incidences sont presentes en annexe 11. La gestion des eaux pluviales se fera par infiltration et rejet a debit regule au reseau, les installations photovoltaiques n'auront pas d'incidence sur le

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire et d'un dossier de declaration au titre de la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cadastrale	(20 435, m²)
Surface de plancher	(1 960, m²)
Emprise au sol de la centrale PV	(8 827, m²)
Emprise au sol des batiments	(3 384, m²)
Puissance panneaux photovoltaiques au sol	(999, kWc)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Herceus

Lieu-dit :

Localité : Herceus 53300 Saint-Fraimbault-de-Prieres

Code postal : 53300 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0°34'17"O Lat. : 48°19'38"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet s'inscrit au sein de zones 1AUe du PLU correspondant aux zones destinees a etre urbanisees a court ou moyen terme, a vocation d'activite economique.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Site implante a environ 325 m (au plus proche) au nord de la ZNIEFF de type I "TOURBIERE DE LA FARCIERE".
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☑	☐	Site implante dans une zone de presomption de prescription archeologique : Arrete portant delimitation de zonages archeologiques (n°447) seuil a 30000m².
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Selon l'etude biodiversite Mayenne communaute - Richesses et corridors ecologiques realisee sur la commune entre 2015 et 2017, le site d'etude n'est pas inclus dans une zone a enjeux lies aux milieux humides. La note environnementale du BET ecologue ABO SEGED (annexe 10), indique qu'au vu des resultats de l'inventaire faune flore et de l'etude bibliographique, le site d'etude
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	Pas de PPRN ou PPRT sur la commune du site d'etude.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Pas d'ancien site industriel ou d'activite de service sur la parcelle du site. Le site le plus proche se localise a 330 m au sud de la parcelle. Aucun site pollue ou potentiellement pollues appelant une action des pouvoirs publics, a titre preventif ou curatif (ex-BASOL) et aucune anomalie geochimique pour la valorisation des terres excavees dans un rayon de 2 km de
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Site Natura 2000 Directive habitats (FR5202007, Bocage de Montsurs a la foret de Sille-le-Guillaume) a 16 km au sud-est de la parcelle.
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	En phase exploitation, le projet n'engendre aucun prelevement d'eau directement sur le site mais des prelevements d'eau dans le reseau AEP communal lies a l'alimentation en eau potable des batiments projetes, qui seront limites. Aucun prelevement d'eau/pompage n'est necessaire en
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Le projet n'impliquera pas de modification des masses d'eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	A ce stade, le projet occasionnera un volume de deblais de 1300 m³ et un volume de remblais estime a 2000 m³. Ces mouvements de terre seront limites au strict necessaire et les deblais seront utilises comme remblais autant que faire se peut.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	A ce stade, le projet occasionnera un volume de deblais de 1300 m³ et un volume de remblais estime a 2000 m³.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet, du fait de son activite, entrainera un besoin en eau potable et un rejet d'eaux usees limites. La raccordabilite du projet aux reseaux AEP et EU collectifs sera analysee en cours d'instruction du permis de construire. Par ailleurs une cuve de recuperation des eaux pluviales sera positionnee a l'amont du bassin de retention pour stocker les eaux et les utiliser pour
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Le projet s'implante sur un terrain prairial avec un reseau de haies en limite de parcelle. Les amenagements projetes sont susceptibles d'entrainer des perturbations, degradations ou destruction de la biodiversite presente au droit du site. Les groupes biologiques presentant le plus d'enjeu sont les oiseaux (presence d'une espece patrimoniale) et les reptiles (milieux propices). La note
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Compte tenu de la nature du projet, de l'etat actuel du site et de la distance entre le projet et les sites Natura 2000 les plus proches, il est considere que le projet aura une incidence negligeable sur les objectifs de conservation de ces sites et sur les especes et habitats mentionnes au FSD (cf. annexe 10).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Le projet entrainera la consommation d'espaces agricoles. On notera cependant que sur les 2 ha de parcelle, seul 1 ha sera artificialise (plateforme accueillant les batiments et la centrale PV au sol), et que le projet photovoltaique est totalement reversible.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le site se trouve dans une zone d'important risque de presence de radon. Le site n'est pas couvert par un PPRI. Les risques d'exposition au retrait-gonflement des argiles et seisme sont faibles a nuls.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	En phase exploitation, la circulation restera limitee compte tenu de l'activite du site (garde-meubles), estimee a environ 10 VL/jour. En phase travaux, des engins de travaux circuleront sur le site d'etude et ses environs, avec une estimation a 30 PL/jour.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Le projet engendrera en phase exploitation peu de nuisances sonores (liees au deplacement sur site de la clientele a une vitesse limitee). En phase travaux, les nuisances sonores generees sont limitees a la circulation
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	Des vibrations pourront avoir lieu lors de la phase travaux. Elles seront cependant limitees en temps et en ampleur. L'ensemble des incidences sont consignees dans le
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☑	☐	Les amenagements prevus dans le cadre du projet (batiment de stockage) sont sources d'emissions lumineuses avec un eclairage nocturne des voies circulees de la plateforme par detection de presence
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	Le rejet de polluants dans l'air sera limite en phase travaux. Les vehicules et engins utilises en phase travaux seront conformes a la reglementation en vigueur. En phase exploitation, la faible circulation aura un impact limite sur les rejets dans l'air. L'ensemble des incidences sont consignees dans le
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales du site d'etude seront rejetees par infiltration (sous reserve de l'etude en cours) au sein d'ouvrages de retention.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Les eaux usees domestiques du projet seront rejetees dans le reseau EU desservant le site. L'activite sur site ne genere aucun effluent industriel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Les dechets potentiels generes en phase chantier seront evacues conformement a la reglementation en vigueur vers des filieres de traitement adaptees. Les dechets domestiques en phase exploitation seront limites en quantite et geres par la collecte communale.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet s'inscrit sur un terrain actuellement occupe par un terrain agricole. Compte tenu du contexte de la zone, de l'etat actuel du site et des mesures prises pour limiter l'impact paysager du projet (insertion paysageres avec arbres et haies plantes), l'incidence du projet est consideree comme faible sur ces enjeux. L'ensemble des incidences sont consignees dans le
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Le site est actuellement occupe par un terrain agricole. A l'etat projet, il accueillera une activite de self-stockage et une centrale photovoltaique. L'usage des sols est donc modifie. Le projet s'inscrit dans le developpement de l'activite economique et du mix energetique du secteur.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet est soumis a declaration au titre de la Loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0). Des mesures d'evitement et de reduction sont envisagees pour limiter les impacts du projet.

Dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau, le projet est concerne par la realisation d'une evaluation simplifiee des incidences Natura 2000. Aucune incidence n'est pressentie sur l'etat de conservation des sites Natura 2000 du secteur.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des mesures seront prises afin d'eviter toute pollution du milieu naturel et minimiser l'impact du projet sur son environnement :

- Raccordement du projet aux reseaux EU et AEP et rejet des eaux pluviales par infiltration (sous reserve des essais de permeabilite a venir), en conformite avec les attentes de la Police de l'Eau
- Evacuation des dechets potentiels generes par le projet durant la phase travaux conformement a la reglementation en vigueur,
- Mesures preventives d'evitement de la pollution des milieux naturels en phase travaux (entretien des engins regulier et hors site, bacs de retention, etc.)
- Amenagements paysagers en bordure du site et sur les facades du batiment (Cf. annexe A8)
- Ajout d'une cuve de stockage des eaux pluviales pour arrosage des espaces verts,
- Reduction des surfaces impermeabilisees par la mise en place de surfaces semi-permeables (stationnements en evergreen),
- Evitement des arbres et haies bordant le site d'etude,
- Adaptation du calendrier de liberation d'emprise aux periodes sensibles des especes protegees, reduction temporelle en phase travaux
- Gestion des especes exogenes envahissantes (EEE) preventives et curatives.

Le tableau 5 de l'annexe 11 detaille plus en profondeur l'ensemble des mesures retenues

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de sa nature (activite de self-stockage et centrale photovoltaique), le projet s'inscrit dans le cadre du developpement economique du secteur et l'usage des sols correspond aux attentes du PLU. Le site n'est pas localise au sein d'une zone de sensibilite environnementale notable.

Le projet sera concu dans le respect de la reglementation applicable, et un ensemble de mesures d'evitement et de reduction sera pris en compte.

Par consequent, au regard de l'ensemble de ces elements, il ne nous apparait pas necessaire

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom GAYE

Prénom VIRGINIE

Qualité du signataire INGENIEURE HYDRAULIQUE

À STRASBOURG

Fait le 19-02-2025

Signature du (des) demandeur(s)